

La campagne qui déclenche les plaintes

C'est un site qui met des étudiantes en relation

avec des hommes nantis. Sa campagne de pub près des unifs provoque l'indignation.

C'est un site de rencontres : « Rich Meet Beautiful » (RmB), via lequel des étudiantes peuvent être mises en relation avec des hommes nantis en recherche de compagnie. Ce site lance une nouvelle campagne publicitaire via la radio, la télévision, internet mais aussi des véhicules promotionnels qui doivent tourner à proximité des universités et hautes écoles bruxelloises.

Déjà une plainte

Une campagne qui provoque l'indignation. Une plainte a déjà été déposée auprès du Jury d'éthique publicitaire (JEP) et d'autres vont suivre. Le JEP peut condamner la campagne et imposer son arrêt. On le saura mardi prochain.

Les étudiants aussi

D'autre part, L'Union des étudiants de la Communauté française (Unecof) compte porter plainte devant la police dès mardi : « Il s'agit d'une campagne sexiste qui promeut la réification de la femme », s'insurge la présidente du syndicat étudiant, Opaline Meunier.

« Il s'agit d'une certaine forme d'incitation à la prostitution », estime Opaline Meunier. Si rien sur le site ne stipule que les « sugar baby's » doivent entretenir des relations sexuelles avec l'homme qu'elles rencontrent, les allusions aux rémunérations ne souffrent que de peu d'ambiguïtés, fait-elle valoir.

Deux ministres déposent plainte

La ministre des Droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle Simonis, et son collègue en charge de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, ont annoncé leur volonté de déposer plainte contre cette campagne publicitaire menée à proximité des universités et Hautes écoles bruxelloises.

« Cette publicité, scandaleuse et alarmante, démontre que ce site encourage la prostitution des jeunes étudiantes. Les masques tombent par rapport à ces "pratiques de sugar-dating" qui suscitent l'inquiétude depuis un moment. En plus d'inciter les jeunes filles à vendre leurs corps, ce phénomène valorise la domination masculine et marque un retour en arrière de plusieurs décennies dans les rapports entre les hommes et les femmes. Il est temps d'agir avec détermination, par la sensibilisation mais aussi en utilisant tous les moyens légaux possibles », précise la ministre Simonis dans un communiqué.

Les deux ministres entendent ainsi se constituer partie civile au pénal en invoquant l'article 380 du Code pénal incriminant notamment l'incitation à la débauche et la prostitution. Ils ont déjà chargé les services de l'administration de constituer un dossier en ce sens.

Ils prendront également contact avec les bourgmestres des communes où la publicité a été vue pour qu'ils suspendent cette diffusion au motif de troubles à l'ordre public. ■